

La cotation des entreprises, une référence commune

Elle traduit un regard extérieur sur la situation financière de votre entreprise et sur sa capacité à rembourser ses dettes. Elle est une référence commune pour vous, dirigeants, et vos prêteurs.

Des outils à votre disposition pour répondre à vos besoins

- Opale, un diagnostic financier gratuit, pour mesurer et comparer les performances de votre entreprise et évaluer les impacts de vos projets ;
- des indicateurs et études de référence sur les entreprises (conjoncture, taux, statistiques, etc.) ;
- un ensemble de ressources pédagogiques disponibles sur le portail « [Mes questions d'entrepreneur](#) » pour mieux comprendre les enjeux économiques, budgétaires et financiers.

Des correspondants à votre service sur tout le territoire

- pour les TPE, PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), un correspondant départemental pour vous accompagner à chaque étape de la vie de votre entreprise ;
- pour les start-up, un correspondant dans chaque capitale French Tech pour vous orienter dans l'écosystème innovant et la recherche de financement.

Des solutions en cas de difficultés

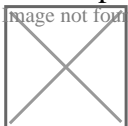
- si votre banquier dénonce le découvert de votre entreprise ou lui refuse un crédit, vous avez la possibilité de saisir la médiation du crédit ;
- si vous souhaitez savoir si votre entreprise est en interdiction bancaire, vous pouvez consulter le fichier central des chèques (FCC) ;
- si vous ne parvenez pas à ouvrir un compte bancaire professionnel, vous pouvez bénéficier du droit au compte.

[30 secondes pour tout savoir sur le rôle de la Banque de France auprès des entreprises](#)

Nous contacter

Par téléphone

image not found or type unknown



Numéro unique (de 8h à 18h)

[34 14](#)

Par courrier

Image not found or type unknown



Poser une question

Banque de France
TSA 50120
75035 Paris Cedex 01

Sur place

Image not found or type unknown



Au guichet d'une succursale de la Banque de France

Les rendez-vous peuvent être pris en ligne dans l'un de [nos sites d'implantation](#).

[Prendre rendez-vous](#)

La Banque de France vous aide

Comprendre la cotation et l'indicateur dirigeant

[En savoir plus](#)

Être accompagné dans la vie de votre entreprise

[En savoir plus](#)

Créer et développer votre start-up

[En savoir plus](#)

Saisir la médiation du crédit

[En savoir plus](#)

Mieux appréhender la finance d'entreprise

[En savoir plus](#)

Connaître la situation économique de votre secteur ou région

[En savoir plus](#)



Comprendre la cotation et l'indicateur dirigeant

Outils statistique



Être accompagné dans la vie de votre entreprise

Outils statistique



Créer et développer votre start-up

Outils statistique



Saisir la médiation du crédit

Outils statistique



Mieux appréhender la finance d'entreprise

Outils statistique



Connaître la situation économique de votre secteur ou région

Outils statistique

Accédez à vos outils

Espace personnel dirigeant

[En savoir plus](#)

Diagnostic financier (OPALE)

[En savoir plus](#)

Interdit bancaire et droit au compte professionnel

[En savoir plus](#)

Médiation du crédit

[En savoir plus](#)

Analyse économique locale (Acel)

[En savoir plus](#)

Espace déclarants

[En savoir plus](#)



Espace personnel dirigeant

Outils statistique



Diagnostic financier (OPALE)

Outils statistique



Interdit bancaire et droit au compte professionnel

Outils statistique



Médiation du crédit

Outils statistique



Analyse économique locale (Acel)

Outils statistique



Espace déclarants

Outils statistique

Foire aux questions

[Accéder à la FAQ](#)

Comment la Banque de France aide les dirigeants d'entreprise ?

La Banque de France vient en aide aux créateurs et dirigeants d'entreprise via différents dispositifs et services gratuits. Elle propose un accompagnement individualisé à toutes les TPE-PME grâce à ses 115 correspondants, présents dans chaque département, en métropole et en outre-mer. Ils aident les entrepreneurs durant toutes les étapes de vie de leur entreprise (création, développement, difficultés, transmission) et quelles que soient les questions qu'ils se posent.

Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

La cotation est une appréciation attribuée par la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. Le dispositif de cotation de la Banque de France est reconnu par la Banque Centrale européenne et l'Autorité Bancaire Européenne.

Qui a accès à la cotation de la Banque de France de mon entreprise et comment ?

La cotation de votre entreprise revêt un caractère confidentiel, elle est encadrée par le Code monétaire et financier qui en définit strictement les destinataires potentiels (article L. 144-1).

En tant que responsable légal de l'entreprise cotée, elle vous est communiquée gratuitement et systématiquement. Vous pouvez en obtenir la communication auprès des implantations territoriales de la

Banque de France et demander des explications sur les motifs de son attribution au cours d'un entretien personnalisé?.

Les acteurs du financement de l'économie peuvent également avoir accès à la cotation de la Banque de France via une adhésion au service I-FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises). Toutefois, les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations portées à leur connaissance à l'extérieur de leur établissement.

Qu'est-ce que le diagnostic financier OPALE ?

L'Outil de Positionnement en Ligne des Entreprises vient en aide aux chefs d'entreprise en leur proposant deux formules, entièrement gratuites, d'aide à la gestion et la décision pour leur entreprise via son offre de diagnostic économique et financier OPALE.

Mon entreprise a des difficultés financières, qui dois-je contacter ?

Si votre entreprise rencontre des difficultés financières, n'attendez surtout pas, la Banque de France vous accompagne gratuitement. Vous pouvez contacter le [correspondant TPE-PME de votre département](#) ou la [médiation du crédit](#), en cas de dénonciation de découvert ou de refus de financement par exemple.